



BARÈME D'HONORAIRES

APPLICABLES SUR LES MANDATS DE VENTE SIGNÉS À PARTIR DU 1ER JANVIER 2022

Les honoraires de vente se calculent sur le prix de vente hors honoraires avec un forfait de 5000€ TTC pour la part inférieure à 50 000€ pour les terrains et les biens spécifiques, sinon à 15 000€.

Ils peuvent être à la charge de l'acquéreur ou à la charge du vendeur tel que précisé au mandat.

Au-dessus de cette part, les honoraires se calculent sur la différence du prix de vente selon les barèmes ci-dessous.

- MAISONS - APPARTEMENTS - IMMEUBLES - MURS COMMERCIAUX - PARKINGS - GARAGES -

Sur la part en en dessous de 15 000 €	Forfait de 5 000 €
Sur la part comprise entre 15 001 € et 400 000 €	5,5% TTC
Sur la part au-dessus de 400 001 €	4% TTC

- TERRAINS -

Sur la part en en dessous de 50 000 €	Forfait de 5 000 €
Sur la part comprise entre 50 001 € et 500 000 €	4% TTC
Sur la part au-dessus de 500 001 €	3% TTC

- BIENS SPÉCIFIQUES (LOGEMENTS NEUFS, VEFA, VEFR, VENTES DE LOTS À LA DÉCOUPE, ETC) -

Sur la part en en dessous de 50 000 €	Forfait de 5 000 €
Sur la part comprise entre 50 001 € et 400 000 €	5% TTC
Sur la part au-dessus de 400 001 €	3% TTC

Exemples avec un prix hors honoraires de 420 000€. portant sur un appartement dans l'ancien:

- Sur la part comprise entre 0€ et 15 000€ = 5000€ TTC
 - Sur la part comprise entre 15 001€ et 400 000€ = (400 000 - 15 000) = 385 000€ x 5,5% = 21175€ TTC
 - Sur la part au-dessus de 400 001€ = (420 000 - 400 000) = 20 000€ x 4% = 800€
- Calcul : 5 000€ + 21175€ + 800€ = 26 975€

Par conséquent, pour un bien ancien estimé à 420 000€ hors honoraires, les honoraires de négociation s'élèveront à 26 975€ TTC

Ce bien sera donc présenté à 446 975€ honoraires inclus à la charge du vendeur.